

DELIBERATION N° 252-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : PLAN PASTORAL TERRITORIAL – ACTIONS DE SENSIBILISATION GRAND PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame la Présidente rappelle que le Plan Pastoral Territorial (PPT) de la Matheysine a été contractualisé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2022-2026.

Pour l'année 2026, la Communauté de Communes de la Matheysine souhaite solliciter les aides régionales et européennes afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation à destination du grand public. Ce projet a reçu un avis favorable du comité de pilotage réuni le 3 décembre dernier.

Les dépenses présentées ci-après s'inscrivent dans l'Axe 2 du PPT en cours : « Faciliter la cohabitation sur les espaces pastoraux et valoriser les savoir-faire pastoraux », et relèvent donc du budget alloué au PPT 2022-2026 :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Projet de sensibilisation du Grand public	3 890,00 €	Conseil Régional (45.6%)	2 989,54 €
Formation des pro sur les Chiens de protection des troupeaux	2 666,00 €	FEADER (34.4%)	2 255,26 €
		Autofinancement (20%)	1 311,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 556,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 556,00 €</b>

## 1. Objectifs du projet de sensibilisation du grand public

Organiser une journée destinée au grand public autour du pastoralisme et de la valorisation des savoir-faire locaux. L'objectif est de proposer un temps convivial (repas, exposition, échanges) permettant de :

- Sensibiliser à la réalité du pastoralisme et aux enjeux agricoles du territoire ;
- Favoriser la compréhension et le partage des usages en montagne ;
- Si possible, aborder la question des chiens de protection des troupeaux.

### Actions prévues :

- Préparer et mettre en place l'intervention de la FAI (3 jours) et d'un intervenant de l'IDELE (1 jour) pour la formation liée aux chiens de protection des troupeaux ;
- Exposition photographique d'Emmanuel Breteau accompagnée d'une prestation de conte ;
- Organisation d'un buffet festif composé de produits locaux.

## 2. Objectifs du projet de formation des professionnels et acteurs locaux sur les chiens de protection des troupeaux

Reconduire, comme en 2025, deux journées de formation destinées aux professionnels du tourisme, élus et habitants du territoire, portant sur :

- Les enjeux du pastoralisme ;
- La gestion du multi-usage ;
- Un focus approfondi sur les chiens de protection des troupeaux (sur le terrain avec un troupeau et des chiens de protection).

### Actions prévues :

- Participation de l'IDELE (2 jours) ;
- Intervention de la FAI (2 jours) ;
- Défraiement des éleveurs mobilisés pour la présence du troupeau et des chiens de protection.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ APPROUVE les actions telles-que détaillées ci-dessus ;
- ➔ ADOPTE le plan de financement ;
- ➔ SOLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme FEADER ;
- ➔ AUTORISE Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

La Présidente,  
Coraline SAURAT

